



*Bar-Le-Duc, le 17 juin 2021*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les recours déposés par nos collègues qui n'ont pas obtenu le temps partiel ou la quotité demandé. C'est donc pour le SE-Unsa l'occasion de dénoncer une nouvelle fois la loi de la transformation de la fonction publique qui a dépossédé les commissions paritaires d'un grand nombre de leurs compétences, dont celle de l'octroi des temps partiels. Nous savons très bien que cette situation n'est pas de votre fait, cependant nous vous demandons une nouvelle fois, de faire remonter au ministère l'incompréhension du SE-Unsa face à cette situation dont personne n'en voit le but, si ce n'est de donner une impression de grande opacité à nos collègues dans leur déroulé de carrière.

A une époque où l'on parle de plus en plus d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, alors que l'on a un ministre qui prône la bienveillance dans l'Education Nationale, nous ne pouvons que regretter la possibilité de travailler à temps partiel ne soit pas un droit pour tous.

Comment expliquer à une mère de famille qui a trouvé un équilibre entre son travail et ses enfants qu'elle ne pourra plus désormais travailler à temps partiel à la rentrée, quitte à ce que la qualité de son travail s'en ressente car comment continuer à s'impliquer autant dans sa classe et auprès de ses propres enfants quand le mi temps qui vous a été accordé pendant 15 ans, vous est d'un seul coup refusé ?

Comment expliquer à une collègue qui a de graves problèmes de santé, qui fait l'effort financier de se mettre à temps partiel pour pouvoir prendre ses rendez-vous médicaux en dehors de ses heures de travail pour ne pas pénaliser ses élèves, qu'à la rentrée ce ne sera plus un temps partiel annualisé (comme préconisé par la médecine de prévention) qui lui sera accordé, mais un temps partiel hebdomadaire.

Vous nous expliquerez que ces choix sont le résultat des contraintes qui sont les vôtres, à savoir notamment gérer l'état déficitaire de notre département à la rentrée. Le Se-Unsa se félicite de votre soucis de mettre un enseignant devant chaque classe. Cependant pour nous, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé de nos collègues ou de leur bien être en ne leur permettant plus de trouver un équilibre entre leur vie privée et leur vie personnelle. Pour le SE-Unsa, cela doit se gérer au niveau national par la création de poste et par le recrutement de plus d'enseignants.

Cependant, le SE-Unsa observe positivement un retour à un 80% hebdomadaire dans notre département. Depuis plusieurs années, lors des différentes CAPD temps partiel, vous avez essayé de nous convaincre de l'incompatibilité du 80% hebdomadaire avec l'organisation du service des enseignants du 1er degré, il semblerait qu'une solution ait été trouvée, puisque que maintenant ce 80% hebdomadaire est imposé à des collègues qui demandaient un 80% annualisé.

Malheureusement, le SE-Unsa ne pourra être pleinement satisfait que lorsque ce 80% hebdomadaire sera accessible à tous les temps partiels de droit et même à tous les enseignants qui en feraient la demande. Le 80% hebdomadaire est une quotité mise en place dans de nombreuses fonctions publiques. Elle est accessible dans l'Education Nationale dans tous les corps de métier sauf pour les enseignants du 1er degré. Puisque l'organisation de service ne semble plus être un frein à son octroi du 80% hebdomadaire, le SE-Unsa ne comprendrait pas pourquoi il ne serait pas accordé lors de prochaines campagnes de temps partiel.

En vous remerciant pour votre écoute.

Merci de votre attention.